

# **CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2014**

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Loïc Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Delphine Gonnard - Denis Mandon - Romain Serpenet

Absents : Hervé Besson - Simon Rosant

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H30 à 23H30

### **1. Voirie, cimetière**

- Mur de Brudon : les Brigades vertes sont venues sur place afin de préparer un devis. À première vue, le coût de la main d'œuvre s'élèverait à 2600 € HT ; le total des travaux tournerait donc aux environs de 4000 € HT. Le frêne, poussant en bord de route sur un terrain en indivision, sera coupé. En effet, celui-ci présentant un danger pour la circulation, le maire est en droit de demander son abattage. Un arrêté va être pris afin de limiter le tonnage sur cette route afin d'éviter tout risque d'accident.
- De l'élagage sera fait par les conseillers et notamment Monsieur Marc Bourdon pour faciliter le passage et le travail de l'entreprise EVTP.
- Cimetière : L'entreprise Hartinger interviendra fin juin pour la construction de l'ossuaire.
- L'employé communal va être chargé de désherber le milieu des routes pour garantir leur longévité.

### **2. Traverse du village**

L'équipe de signalisation à presque terminée, il ne manque plus qu'à installer quelques potelets. La réception des travaux devrait avoir lieu début juin.

### **3. Bâtiment, locaux communaux**

- Pour remettre en état la maison « Bonal » de nombreux travaux sont nécessaires (isolation, menuiserie, chauffage,

plomberie, rénovation façade...). Le montant de ces divers travaux s'élèverait à plus ou moins 50 000€ HT.

La question se pose donc de savoir s'il est plus judicieux d'effectuer ces travaux ou de mettre la maison en vente en l'état.

- Le terrain communal situé aux Pervençères sud va également être mis en vente, mais de gros frais devront être engagés pour en permettre l'accessibilité. Il reste à définir s'il faut le mettre en vente ou s'il faut éventuellement y construire deux habitations à mettre en location. La question du financement, tout comme pour les travaux de la maison « Bonal » reste à définir.
- Deux devis ont été demandés pour des extincteurs. L'un à la société Delta incendie et l'autre à la société Incendie Ardrom. Celui de cette dernière s'avère plus avantageux et c'est donc la société Incendie Ardrom qui a été retenue.
- Des travaux de mises aux normes vont être effectués sur les bâtiments communaux après étude des devis. Bâtiment locatif de la mairie : changement des portes d'entrée de chaque logement, changement de la porte d'entrée principale. Gîte : mise aux normes de la porte. Salle des Fêtes : mise aux normes de portes avec barres anti-panique.
- Des devis vont être demandés pour une enquête publique qui permettra de régulariser des échanges de terrains entre la commune et des administrés.

#### **4. Information, animation**

- Deux réunions ont eu lieu pour la rédaction du bulletin municipal ; celui-ci sera distribué mi-juin et mis en ligne sur le site internet.
- Ardéchoise : un fort engouement des habitants cette année (environ 20 bénévoles). De nouvelles décorations ont été achetées pour 70€. Un drapé sera installé sur le gîte, des fanions sur les candélabres, un vélo de paille, un panneau de bienvenue...

#### **5. Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien**

Un nouveau bureau a été élu dont le Président est Jean-Paul Chauvin. Il y a 5 vice-présidents et 10 commissions.

Notre première adjointe, Laëtitia Bourjat, est président de la commission économie.

#### **6. Délibérations et questions diverses**

##### Délibérations

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Félicien : 3 enfants scolarisés dont un en résidence alternée. Montant de la participation

1308.55€. Adopté à l'unanimité et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention.

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Préaux : 3 enfants scolarisés. Montant de la participation 1570.26€. Adopté à l'unanimité et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention.
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint Félicien. 7 enfants scolarisés dont un en résidence alternée. Montant de la participation 3402.23€. Adopté à l'unanimité
- Avenant à la régie de recettes permettant l'encaissement des locations de la Salle des Fêtes adopté à l'unanimité.
- Augmentation de la régie d'avance qui passe de 80 à 100€. Adopté à l'unanimité.

#### Questions diverses

- Le contrat de l'employé communal, Alain Ponson, arrivera à échéance fin août 2014. Il convient donc de décider quelle proposition va lui être faite au terme de ce contrat. À l'unanimité, le conseil décide de lui proposer un contrat à durée indéterminée ou même une entrée dans la fonction publique (statut de stagiaire durant un an minimum suivi éventuellement d'une titularisation).

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet 2014.